

Le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté ce jeudi 15 juin le plan de cession du pôle Charcuterie Salaisons du Groupe [FINANCIERE TURENNE LAFAYETTE](#) / **T** : 01.48.78.65.65 (siège social à Paris/ 75009), dont fait partie [MADRANGE](#) / **T** : 05.55.30.55.41 (siège social à Feytiat/ Haute-Vienne), à la société [COOPERL](#) / **T** : 02.96.30.70.00 (siège social à Lamballe/ Côte d'Armor). L'entreprise bretonne reprend l'ensemble des actifs des sociétés, des SCI correspondantes, et sur la totalité des emplois (1600). www.madrangefr www.cooperl.com